

à cette date l'entrée de 2,124 Hindous. Toutefois, la mise en vigueur de l'article 38 de la loi de l'immigration de 1910 mit un frein à l'immigration hindoue, qui a considérablement diminué depuis lors. Une résolution de la Conférence Impériale de Guerre de 1918 décida que, "les gouvernements des différents peuples constituant la fédération britannique ont le droit inhérent d'exercer dans son intégrité le contrôle de la composition de leur propre population, en refusant l'entrée de leurs frontières à tout peuple quelconque". Toutefois, il fut recommandé que les Hindous, déjà installés d'une manière définitive dans d'autres pays britanniques, seraient autorisés à y amener leurs familles et leurs enfants mineurs, recommandation à laquelle il fut donné effet au Canada, par arrêté ministériel du 26 mars 1919. Cependant, au cours des exercices financiers terminés le 31 mars 1921 et 1922 respectivement, il n'est entré en notre pays que 10 et 13 immigrants Hindous.

Un arrêté ministériel du 12 avril 1922 prohibe l'entrée du Canada à tout immigrant d'une race asiatique, qui ne possède pas en propre, au moins \$250; mais cette disposition demeure sans effet lorsqu'il existe un traité ou une convention spéciale régissant l'immigration.

Statistiques de l'immigration.—Le tableau 20 est un relevé statistique du nombre des immigrants venant du Royaume-Uni, des Etats-Unis et d'autres pays, entrés au Canada chaque année, depuis 1897 jusqu'en 1922; le tableau 21 constitue une analyse, par nationalités, des immigrants des huit dernières années. Les tableaux 22 et 23 ont pour objet le rejet d'immigrants à leur arrivée et leur déportation après admission. Le tableau 24 est consacré à l'immigration des jeunes gens amenés par les institutions de bienfaisance et aux demandes de leurs services. Les tableaux 25 et 26 ont pour objet les métiers et occupations des immigrants et leur ultime destination; les tableaux 27 et 28 se rapportent, l'un à l'immigration chinoise et l'autre à l'immigration orientale; enfin, le tableau 29, dont les chiffres sont puisés au ministère des finances, nous fait connaître les dépenses encourues par les services d'immigration, année par année, depuis 1868.

20.—Nombre d'immigrants entrés au Canada, de 1897 à 1922.

Exercice	Pays de provenance des immigrants			Total	Exercice	Pays de provenance des immigrants			Total
	Royaume-Uni.	Etats-Unis.	Autres pays.			Royaume-Uni.	Etats-Unis.	Autres pays.	
	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.		nomb.	nomb.	nomb.	nomb.
1897 ¹	11,383	2,412	7,921	21,716	1910.....	59,790	103,798	45,206	208,794
1898 ¹	11,173	9,119	11,608	31,900	1911.....	123,013	121,451	66,620	311,084
1899 ¹	10,660	11,945	21,938	44,543	1912.....	138,121	133,710	82,406	354,237
1900 ²	5,141	8,543	10,211	23,895	1913.....	150,542	139,009	112,881	402,432
1901.....	11,810	17,987	19,352	49,149	1914.....	142,622	107,530	134,726	384,878
1902.....	17,259	26,388	23,732	67,379	1915.....	43,276	59,779	41,734	144,789
1903.....	41,792	49,473	37,099	128,364	1916.....	8,664	36,937	2,936	48,537
1904.....	50,374	45,171	34,786	130,331	1917.....	8,282	61,389	5,703	75,374
1905.....	65,359	43,543	37,364	146,266	1918.....	3,178	71,314	4,582	79,074
1906.....	86,796	57,796	44,472	189,064	1919.....	9,914	40,715	7,073	57,702
1907 ³	55,791	34,659	34,217	124,667	1920.....	59,603	49,656	8,077	117,336
1908.....	120,182	58,312	83,975	262,469	1921.....	74,262	48,059	26,156	148,477
1909.....	52,901	59,832	34,175	146,908	1922.....	39,020	29,345	21,634	89,999

¹Année civile. ²Six mois, janvier à juin, inclusivement. ³Neuf mois terminés le 31 mars.